

sideration et les prieres de la Reyne d'Espagne [Maria Anna Theresia von Oesterreich] les [ont empêchées] de l'accepter, Et par la il est evident que c'est pour empescher la Paix d'Hollande et de toute la Chrestienté que la Maison d'Autriche declare la guerre a la france, et laisse la Pologne et la Hongrie exposées a leurs Ennemis [gemeint die Türken]."

- 1) Titelgebung anhand einer von Heinrich II.? Zurlauben angebrachten Dorsualnotiz
- 2) Die letzten 4 Worte unterstrichen
- 3) s. Pinard/Chronologie II 51f
- 4) s. EA VI 1, 884 d
- 5) Die Gesandten Frankreichs auf diesen Friedenskongress in Köln waren: Charles Albert d'Ailly, Duc de Chaulnes; Pierre-Honoré Courtin; Paul Barillon d'Amoncourt.

Kopie, aus der franz. Ambassade, in franz. Sprache
AH 7, 131-134 - Blatt 134^r leer

68

1678 Oktober 8.

A

SCHREIBEN [DES FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT-VINCENT DE GRAVEL] AN
[BUERGERMEISTER UND RAT VON] ZUERICH¹

Ihr Schreiben vom 28. September habe er mitsamt den Kopien, "*que vous avez bien me voulu faire tenir des deux autres qui l'accompagnoient*", erhalten. Er müsse gestehen, "*qu'après les avoir bien considerées. Je n'ay pû me remettre en memoire, que l'on se soit jamais expliqué de la part du ... Corps helvetique ny de bouche ny par escrit de la maniere et dans les termes dont il est fait mention dans lesdictes Lettres. aussy suis-je trop persuadé de la prudence et de la bonne foy des ... Cantons, pour croire, qu'ils ayent voulu donner aucune assurance ny entrer en des engagements contraires aux Alliances qu'ils ont avec le Roy [Ludwig XIV.] ... et mesme a leur propre seureté, et au repos de leur patrie: C'est aussy ce qui me feroit quasi juger, que [Graf Niklaus von] Lodron [der Gesandte des Röm. Reiches], pour tirer quelque merite de l'Ambassade dont il s'est veu revestu a la Diette [gemeint auf der gemeineidg. Jahrrechnung vom 3. Juli in Baden], et de ses Negotiations [u.a. bezüglich der Neutralitätsgarantie für die Waldstädte durch die eidg. Orte]², pourroit avoir fait des rapports plus convenables aux Interests qu'il a soutenus, qu'a ce qui s'est passé effectivement, soit dans ladicté Diette, soit ailleurs. Vous en aurez sans doute reconnu la verité, si vous*

avez bien voulu examiner La Lettre dudict Lodron et tout ce qui en depend." Inzwischen aber habe er es für notwendig erachtet, dem König - "affin qu' ... [il] ait pour agreable de m'ordonner ce que j'auray a y respondre plus amplement que je ne le fais maintenant" - die beiden obgenannten Kopien zukommen zu lassen. "Je ne puis pas aussy m'empescher de vous dire qu'Elle [gemeint "sa Majesté"] aura sujet de trouver estrange, que comme amys communs dans le cas dont il s'agit, vous vous declariez tousjours si positivement pour le mot de Seureté, pendant que je vous ay donné a entendre plusieurs fois par le Commandement exprés que j'en ay receu de sa Majesté qu'Elle estimoit estre tout a fait conforme a la raison a l'observance, et a l'usage qui s'est pratiqué de tout temps que l'on employast le mot de Neutralité, puis qu'en effet c'estoit d'une Neutralité, dont l'on devoit traitter, et non pas d'aucune seureté, que vous ne voudriez pas aussy accorder a ses Ennemis contre sa Couronne: Vous y ferez s'il vous plaist les reflexions necessaires, affin que si l'on devoit encore reprendre les Traitez sur ce point là, le mot de seureté dont l'on n'a jamais entendu parler par cy devant dans de semblables occurren- 1 ces, ne forme pas un obstacle a leur conclusion, qui seroit comme insurmontable. Je crois a parler franchement, que la paix generale [wohl den Frieden von Nymwegen 1678/79 gemeint], ainsy que je vous l'ay mandé se conclurra plus promptement et plus aisement que la Neutralité, de la quelle il s'agit, quoy- que Lodron tesmoigne par sa Lettre n'en avoir pas grande esperance etc. Sur ce etc."

1) Adresse anhand einer von Beat Jakob I.? Zurlauben angebrachten Dorsual- notiz erschlossen.

2) s. EA VI 1, 1081 a, 1083 d 2

Kopie, aus der franz. Ambassade, in franz. Sprache
AH 7, 135-136 - Blatt 136^F leer

[1682 November 30.]

MEMORIAL DER AUSSERORDENTLICHEN FRANZ. AMBASSADOREN FUER DIE
FRIEDENSVERHANDLUNGEN [MIT DEM ROEMISCHEN REICH] IN
FRANKFURT

s. AH 22/168

Ergänzend dazu seien hier noch die Namen der von Frankreich ent- sandten Bevollmächtigten genannt: Melchior de Harod de Senévas,